



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 54799

## Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir actualiser, à l'année 2003, la réponse à sa question n° 14510 du 17 mars 2003 concernant le nombre d'agents de son département ministériel mis à la disposition de la présidence de la République, en précisant d'une part les modifications éventuelles intervenues en matière de personnel et, d'autre part, le coût global de ce personnel.

## Texte de la réponse

Au 31 décembre 2004, deux agents de l'administration centrale sont mis à disposition de la présidence de la République. Un agent de catégorie B issu du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale pour un coût annuel global charges comprises de 33 854 euros. Un agent de catégorie C issu du corps des adjoints administratifs pour un montant global de 27 081 euros. Le coût global de ces mises à disposition s'élève pour l'année 2004 à 60 935 euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54799

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 janvier 2005, page 23

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2005, page 11545